



Rapport semestriel

au 30 juin 2015

TECHNILINE

Société anonyme au capital de 59.634 euros
Siège social : 164 boulevard Haussmann - 75 008 Paris
B 450 657 234 RCS Paris

Sommaire

1. Comptes sociaux au 30 juin 2015	3
2. Présentation de Techniline	14
3. Faits marquants du premier semestre 2015.....	14
3.1. Réduction du capital social et imputation du report à nouveau débiteur sur la prime d'émission	14
3.2. Evolution de la gouvernance et changement de siège social au premier semestre 2015	14
3.3. Mise en suspens du projet de fusion avec la société Groupe Unika.....	14
3.4. Litiges prud'homaux	15

SITUATION AU 30 JUIN 2015

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 9
- <i>Du résultat à la trésorerie</i>	10

REVISE EXPERT

188 Gde Rue Charles de Gaulle

94130 NOGENT SUR MARNE

01 41 93 93 50

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2015 6			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	4 345 297	4 345 297					
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	4 345 297	4 345 297					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	174 747		174 747	159 679	15 068	9.44
	Autres créances						
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	147		147	147			
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	174 893		174 893	159 826	15 068	9.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 520 190	4 345 297	174 893	159 826	15 068	9.43	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2015	6	31/12/2014	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 59 634)	59 634		5 963 413		5 903 779	99.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			2 909 104		2 909 104	100.00
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	101 476		101 476			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	176 454		3 881 690		3 705 236	95.45
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	60 934		5 107 647		5 046 713	98.81
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	76 278		15 344		60 934	397.11	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	55 000		55 000			
	Provisions pour charges						
Total III	55 000		55 000				
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	40 000		40 000			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 918		80 170		33 748	42.10	
Dettes fiscales et sociales							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	42 253				42 253		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	196 172		120 170		76 002	63.25
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		174 893		159 826		15 068	9.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

196 172 120 170

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2015 6			Exercice N-1 31/12/2014 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			60 913	65 932	5 019	7.61	
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			60 913	65 932	5 019	7.61	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			60 913	65 932	5 019	7.61	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2015	6	31/12/2014	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			4 345 297		4 345 297	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)		21			21	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		21	4 345 297		4 345 276	100.00
2. Résultat financier (V-VI)		21	4 345 297		4 345 276	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		60 934	4 411 229		4 350 295	98.62
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			92 813		92 813	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			4 700 000		4 700 000	100.00
Total VII			4 792 813		4 792 813	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			5 434 232		5 434 232	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			55 000		55 000	100.00
Total VIII			5 489 232		5 489 232	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			696 418		696 418	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)			4 792 813		4 792 813	100.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		60 934	9 900 460		9 839 526	99.38
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		60 934	5 107 647		5 046 713	98.81

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 30/06/2015

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Réduction de capital :

- l'Assemblée générale du 03 Juin 2015 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 5.903.779 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 5.963.413 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 5.963.413 euros à 59 634 euros par imputation du montant de la réduction du capital, soit 5.903.779 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant se trouve en conséquence ramené de (8.989.337) euros à (3.085.558) euros ;
A l'issue de cette opération, le capital social s'élèvera à 59.634 euros divisé en 5.963.413 actions de même valeur nominale, soit un pair théorique de 0,01€ par action.

Continuité d'exploitation :

Le 2 juin 2015, la société Techniline a reçu par voie d'huissier à son siège social, des citations à comparaître pour des litiges prud'homaux concernant la société Techni Cine Phot (TCP) ancienne filiale de Techniline mise en liquidation judiciaire le 6 août 2014. Techniline est appelée à comparaître au même titre que le liquidateur de TCP et les AGS.

Cet évènement inattendu a été de nature à remettre en cause le projet de fusion-absorption de Groupe Unika par Techniline et de ce fait la pérennité de la société.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Techniline s'est réunie le 3 juin 2015 et a approuvé l'ensemble des résolutions relatives à la mise en ouvre de la fusion-absorption de Groupe Unika sous condition suspensive de l'approbation de ce projet par les actionnaires de Groupe Unika.

L'assemblée générale mixte de Groupe Unika, réunie le 3 juin 2015 à 14h, a été suspendue en séance à l'issue du vote des résolutions ordinaires.

L'opération devant être finalisée avant fin juin 2015 a été reportée au plus tard le 31 décembre 2015.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 30/06/2015

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Périmètre d'intégration fiscale :

La mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot (TCP) est intervenue le 6 août 2014. Un liquidateur a été nommé pour procéder à la liquidation.

Consolidation :

La société n'exerce plus aucun contrôle sur la filiale TCP. Les dirigeants n'ont plus l'utilisation des actifs et ne peuvent diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise. Ainsi il y a une perte réelle de contrôle car un liquidateur a été nommé. De plus aucun avenir n'est envisageable pour la filiale.

Le groupe subsistant est composé de la holding Techniline sans activité et sans actif, qui reste cotée sur Alternext, et d'une filiale TCP mise en liquidation le 6 août 2015. Le groupe économique n'existe plus.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 30/06/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	4 345 297		
TOTAL	4 345 297		
TOTAL GENERAL	4 345 297		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			4 345 297	4 345 297
TOTAL			4 345 297	4 345 297
TOTAL GENERAL			4 345 297	4 345 297

Etat des amortissements

Néant

Néant

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	55 000				55 000
TOTAL	55 000				55 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	4 345 297				4 345 297
TOTAL	4 345 297				4 345 297
TOTAL GENERAL	4 400 297				4 400 297

La société s'est portée caution auprès du factor de sa filiale TCP. Des négociations laissent présager qu'il serait possible de trouver un compromis à hauteur de 55 000 euros. Une provision pour risque du même montant a été comptabilisée.

La société est citée à comparaître pour 24 litiges prud'homaux concernant la société Techni Cine Phot (TCP) ancienne filiale de Techniline mise en liquidation judiciaire le 6 août 2014. Les montants sont réclamés s'élèvent à 1.40 ME. A ce jour les deux premiers jugements rendus par le Conseil de prud'hommes hors de cause Techniline. La société a décidé de ne pas comptabiliser de provision.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 30/06/2015

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	141 958	141 958	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 089	27 089	
Débiteurs divers	5 700	5 700	
TOTAL	174 747	174 747	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	113 918	113 918		
Groupe et associés	40 000	40 000		
Autres dettes	42 253	42 253		
TOTAL	196 172	196 172		

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	5 963 413			5 963 413

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Mali de fusion

Ce mali de 5 434 232 euros est issu de l'opération de dissolution-confusion de la SAS Groupe Ciné Phot en 2005. Ce mali technique a fait l'objet d'un test de valeur lors de la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Le groupe n'exerce plus d'activité depuis la mise en liquidation judiciaire de la filiale TCP, le mali de fusion n'ayant plus d'objet il a été décidé de le sortir de l'actif en totalité. La provision antérieurement constatée est neutralisée par une reprise de 4 700 000 euros. L'impact sur le résultat est de 734 232 euros.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	5 122 991-
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	5 107 647
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	15 344-
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	15 344-
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, réserves, report a nouveau	60 934-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	76 278-
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	60 934-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 30/06/2015

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE

60 934-

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Autres immobilisations incorporelles	8
Evaluation des créances et des dettes	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 30/06/2015 6	Exercice N-1 31/12/2014 12
RESULTAT NET COMPTABLE	60 934	5 107 647
± Non flux d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions	}	4 400 297
Reprises sur amortissements et provisions	}	4 700 000
Plus ou moins-values sur cession d'actif	}	5 434 232
Subventions d'investissements virées au résultat	}	5 134 529
= Capacité d'autofinancement	60 934	26 882
- Prélèvements		
= Autofinancement disponible	60 934	26 882
+ Variation du B.F.R.	60 934	26 735
= Trésorerie d'exploitation		146
+ Ressources		
Cessions d'immobilisations	}	}
Augmentation des capitaux propres	}	}
Augmentations des comptes courants d'associés	}	}
Augmentations des dettes financières	}	}
Subventions reçues	}	}
- Emplois		
Acquisitions d'immobilisations	}	}
Charges à répartir sur plusieurs exercices	}	}
Réduction des capitaux propres	}	}
Dividendes	}	}
Remboursements des comptes courants d'associés	}	}
Remboursements des dettes financières	}	}
= Variation de trésorerie		146
+ Trésorerie initiale	147	
TRESORERIE FINALE	147	146

1. Présentation de Techniline

Techniline est une holding sans activité depuis la mise en liquidation judiciaire de son unique filiale Techni Ciné Phot intervenue le 6 août 2014.

Techniline est cotée sur Alternext depuis juin 2005 (codes : FR0010212480 – ALTEC).

2. Faits marquants du premier semestre 2015

2.1. Réduction du capital social et imputation du report à nouveau débiteur sur la prime d'émission

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2015, le capital social a été réduit d'une somme de 5.903.779 euros, par voie de diminution de la valeur nominale des actions, pour être ramené de 5.963.413 euros à 59.634 euros par apurement à due concurrence du report à nouveau débiteur.

Cette même Assemblée générale extraordinaire a par ailleurs décidé d'imputer la somme de 2.909.104 euros du report à nouveau débiteur sur la prime d'émission tel qu'il figurait dans les comptes au 31 décembre 2014. Le poste « Prime d'émission » a ainsi été ramené de 2.909.104 euros à 0 euro.

Après ces imputations, le poste « Report à nouveau » est ramené à (176.454) euro.

2.2. Evolution de la gouvernance et changement de siège social au premier semestre 2015

La gouvernance de Techniline a été modifiée.

Monsieur Gabriel Fossorier a été coopté en qualité d'administrateur le 2 février 2015 suite à la démission de Perfectis Private Equity. Cette nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2015.

Groupe Unika représenté par Monsieur Moshey Gorsd a été coopté en qualité d'administrateur le 2 février 2015 suite à la démission de Monsieur Gilles Gagnier. Cette nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2015.

Le siège social a été transféré au 164 boulevard Haussmann – 75 008 Paris.

Monsieur Gabriel Fossorier a été nommé Président Directeur Général le 2 février 2015.

2.3. Mise en suspens du projet de fusion avec la société Groupe Unika

Dans le prolongement de l'annonce, le 17 décembre 2014, d'un accord de principe en vue de la mise en œuvre d'une fusion-absorption de Groupe Unika par Techniline, les conseils d'administration de Techniline et Groupe Unika, réunis respectivement les 23 avril et 22 avril 2015, avaient approuvé les modalités de la fusion et autorisé la signature du projet de traité de fusion conclu le 23 avril 2015.

Ce projet de fusion a été soumis à l'approbation des actionnaires des sociétés Techniline et Groupe Unika, convoqués en assemblée générale mixte le 3 juin 2015 respectivement à 10h et 14h.

Le 2 juin 2015, il a été porté à la connaissance de Techniline et de Groupe Unika que la société Techniline avait reçu par voie d'huissier à son siège social, des citations à comparaître pour des litiges prud'homaux ayant pour partie demanderesse des anciens salariés de la société Techni Cine Phot (TCP) ancienne filiale de Techniline mise en liquidation judiciaire le 6 août 2014.

Cet évènement inattendu a été de nature à remettre en cause le projet de fusion-absorption et de ce fait la pérennité de la société.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Techniline, réunie le 3 juin 2015 à 10h, a approuvé l'ensemble des résolutions relatives à la mise en œuvre de la fusion-absorption de Groupe Unika par Techniline sous condition suspensive de l'approbation de ce projet par les actionnaires de Groupe Unika.

L'assemblée générale mixte de Groupe Unika, réunie le 3 juin 2015 à 14h, a été suspendue en séance à l'issue du vote des résolutions ordinaires. En effet, lors des débats et suite aux interrogations des actionnaires, le Président ainsi que les membres du bureau ont jugé qu'il n'était pas opportun de délibérer dès à présent sur ce projet de fusion, estimant ne pas avoir assez d'informations.

Le 8 juin 2015, dans un communiqué de presse, les deux sociétés ont annoncé le report du vote des actionnaires de Groupe Unika et donc le report de la décision d'approbation de la fusion-absorption de Groupe Unika par Techniline.

2.4. Litiges prud'homaux

Entre le 2 juin et le 31 juillet 2015, Techniline a reçu à son siège social par voie d'huissier 24 assignations à comparaître au Conseil de prud'hommes de Nanterre aux côtés du mandataire liquidateur de Techni Ciné Phot et des AGS CGEA IDF OUEST.

Ces assignations ont pour partie demanderesse les anciens salariés de Techni Ciné Phot, qui ont fait l'objet d'un licenciement économique dans le cadre de la mise en liquidation judiciaire de leur employeur.

Sept audiences devant se tenir le 1^{er} juillet 2015 ont été reportées. Les autres audiences devraient se dérouler jusqu'au 27 mars 2018, suite au report des audiences devant se tenir le 19 novembre 2015.

Deux audiences se sont d'ores et déjà tenues le 29 septembre 2015. Le 6 novembre 2015, le Conseil de prud'hommes de Nanterre a jugé que la société holding Techniline et sa filiale la société Techni Ciné Phot n'étaient pas co-employeurs de la société Techni Ciné Phot et a ainsi débouté les demandes des deux anciens salariés de Techni Ciné Phot, mettant hors de cause la société Techniline.